

Année scolaire 2020-2021

1^{er} DEGRE

INFORMATIONS FRAIS SCOLAIRES

A CONSERVER

Service comptabilité :

Valérie Delcourt

Colette Horion

Tél : 081 / 33 06 33

E-mail : compta@ismj.be (exclusivement)

1. LE COÛT DES ETUDES

Selon l'année d'études et la section, le coût des études par élève pour l'année scolaire est repris dans le tableau ci-dessous. Il correspond aux frais appréciés au coût réel afférents aux photocopies, matériel, activités culturelles et sportives, stage, livres, ... s'inscrivant dans le projet pédagogique de l'école.

Année d'études	Section	Coût des études	dont
1 ^{ière}	Générale	350 €	participation aux classes vertes (+/- 160 €)
	Différenciée	250 €	
2 ^{ième}	Générale	150 €	/
	Différenciée	130 €	/

En cours d'année, chaque activité fera l'objet d'une **information spécifique** qui précisera le cas échéant son coût exact et les modalités de paiement (voir 3.)

Nous attirons votre attention sur le fait que, suite à la crise du coronavirus, les professeurs pourront avoir recours à davantage de manuels scolaires afin de faciliter l'éventuel travail à distance avec les élèves.

Ceci pourrait avoir un impact sur le coût réel des fournitures.

2. LES MANUELS SCOLAIRES et FOURNITURES

- ⇒ La liste des manuels scolaires à se procurer pour les différentes options est disponible sur le site internet de l'école fin juin.
- ⇒ **Nouveauté** => En collaboration avec l'Asbl **Rent a book**, l'Ismj propose un service d'achat ou de location de manuels scolaires en les commandant et les payant via un site internet sécurisé.
Les détails de l'utilisation de ce service seront disponibles **fin juin** notamment sur le site internet de l'école www.ismj.be.
- ⇒ Les T-shirts, maillots de gym, revues ... font l'objet d'un achat groupé par l'école auquel chaque élève peut participer (exemple : T-shirt gym à 6,5€).

3. LES MODALITES DE PAIEMENT

Les coûts pour l'année scolaire doivent être réglés selon les modalités suivantes :

Quand ?	Quoi ? Combien ?	Comment ?
A la confirmation de l'inscription et au plus tard le <u>1^{er} septembre 2020</u>	<u>Provision pour frais</u> 1 ^{ière} année : 130 € 2 ^{ième} année : 90 €	Par virement bancaire au compte <u>BE96 2500 0723 7905</u> avec en <u>communication</u> : nom et prénom de l'élève + année et section
En cours d'année scolaire	<u>Notes de frais</u> (envoyées par courrier en novembre et juin)	Par virement bancaire au compte <u>BE96 2500 0723 7905</u> avec en <u>communication</u> : nom et prénom de l'élève + n° note de frais
	<u>Activités spécifiques</u> (selon un échéancier)	Via la plateforme de paiement électronique « APSchool » (voir point 5.)

Plus **aucun paiement en espèces** ne sera demandé au sein de l'école

4. LES RETARDS ET ECHELONNEMENTS DE PAIEMENT

La participation d'un élève aux divers stages et voyages payants ne sera autorisée qu'à condition que le paiement ait été préalablement effectué en totalité ou qu'un accord d'échelonnement des paiements ait été conclu à la demande du responsable légal de l'élève.

En cas de difficulté de respect des échéances de paiement, il est dès lors indispensable de transmettre au service comptabilité une demande d'apurement des montants restant dus.

Plus d'informations à ce sujet sont disponibles dans le règlement d'ordre intérieur.

5. LA PLATEFORME « APSCHOOL »

Afin de supprimer les paiements en espèces, l'ISMJ utilise la plateforme de paiements électroniques « APSchool ».

Elle dispose de 2 fonctionnalités principales :

- Un « **porte-monnaie électronique** » matérialisé par un badge personnel et **indispensable** pour le paiement de toutes les consommations internes à l'école (cantine, boissons, ...).
La plateforme offre la possibilité de visualiser en temps réel les dépenses. Le badge peut être rechargé directement via la plateforme « APSchool » ou via la borne bancontact installée dans le hall d'accueil de l'école.
- Un **compte électronique « activités et frais »** utilisé **au cas par cas** pour le paiement électronique des activités pédagogiques de type stage, voyages, journée à thème,

Pour **tout nouvel inscrit**, le responsable légal reçoit par courrier les **codes d'accès « APSchool »** personnalisés ainsi que les **informations détaillées** pour son utilisation et ce, **au plus tard le 1^{er} septembre de l'année scolaire**.

Remarque importante

l'ISMJ dispose de 2 plateformes électroniques => **à ne pas confondre**

- ⇒ **APSchool** : pour les **opérations financières** (responsable : Service comptabilité - compta@ismj.be (exclusivement) - 081/33 06 33)
- ⇒ Smartschool : pour les informations pédagogiques (horaire, évaluations, ...)